

CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMBARON SUR MORGE

L'an deux mille vingt et un, le trente et un mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire Salle Morge sous la Présidence de Monsieur Philippe GAILLARD, Maire de la Commune.

Etaient présents : BAS Florian, BOURGOUGNON Olivier, CHENUT Valérie, ERARD Marie-Christine, GAILLARD Philippe, GIRAL Eliane, GONNET Roger, LABBE Daniel, LAFAYE Patrice, LAVILLE Véronique, MARC Laurence, MARQUET Thierry, PRAT Blandine, RIVES Sandrine, ROCHE Alain, ROCHE Patrick, SERVOIR Jessica, STEPHANT Nicolas, TOUBANI Atman, TOURY Christine

Absents excusés : DELBOS Chantal pouvoir à ROCHE Alain, DEYVEAUX- GASSIER Jonathan pouvoir à GAILLARD Philippe, DUMAS Dominique pouvoir à GIRAL Eliane

Secrétaire de séance : CHENUT Valérie

Date de la convocation : 25 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de conseillers votants : 23

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES SCOLAIRES

- A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la convention RPI fixant les participations aux frais de fonctionnement du RPI La Moutade /Le Cheix-sur-Morge.

- A l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à percevoir la somme de 3 960.12 € correspondant à la participation aux frais scolaires 2020 pour les enfants du Cheix/Morge scolarisés sur la commune de Chambaron/Morge.

- A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à verser à la commune de DAVAYAT la somme de 12 311.00 € correspondant à la participation aux frais scolaires des mois de septembre à décembre 2020 pour les enfants de la commune, complétée du versement de l'acompte de 50 % au titre de l'année 2021.

TRAVAUX

- A l'unanimité, le Conseil municipal sollicite pour l'année 2021 auprès du Conseil Général la subvention provenant des amendes de police relative à la sécurité routière pour des travaux s'élevant à 4 397.40 € HT et autorise M. le Maire à faire le nécessaire pour la constitution du dossier.

ENVIRONNEMENT

- A l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'acte constitutif du groupement de commandes, pour l'implantation de centrales photovoltaïques d'une puissance de 9 kWc en toiture de bâtiment public et au sein duquel Riom Limagne et Volcans exercera le rôle de coordonnateur, accepte l'adhésion de Chambaron-sur-Morge au-dit groupement de commandes pour l'ensemble des bâtiments publics identifiés mairie de Cellule et salle le Domaine, autorise M. GAILLARD Philippe en sa qualité de maire, à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes, à réaliser les demandes de financement auprès des cofinanceurs potentiels (Etat, Région, Département, EPCI...) et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer les marchés issus du groupement pour le compte de la commune, approuve le plan de financement prévisionnel dépenses 36800 € HT et aides 12950 € HT concernant la mise en œuvre des centrales photovoltaïques.

AFFAIRES GENERALES

- A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la convention de fenaison avec Monsieur David BOUTY pour une durée de 3 ans à titre gratuit et autorise M. le Maire à faire le nécessaire concernant ce dossier.

- A l'unanimité, le Conseil municipal accepte avec Orange le bail relatif à l'implantation pour la mise en service et l'exploitation de l'antenne relais à Pontmort à compter de 2021 et autorise M. le Maire à faire le nécessaire concernant ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Ils ont participé aux Réunions :

M. STEPHANT Nicolas au syndicat d'aménagement de la Haute Morge

Mme LAVILLE Véronique à la commission culture de RLV

M. GONNET à la commission tourisme de RLV

Mme GIRAL à la commission petite enfance de RLV

M. le Maire informe que l'opération atelier municipal a été retardée en raison de l'attente de confirmation des subventions.

Il expose que pour les élections il faut organiser un double bureau pour chaque bureau de vote.

Séance levée à 21h30